

## Processus de référencement et de sélection des prestataires

Covéa Finance s'est récemment doté d'un processus global de référencement et de sélection des prestataires.

Le référencement des sociétés prestataires est dorénavant réalisé par un comité ad hoc composé du directeur Administratif, du Secrétaire Général, du directeur de la veille et des relations extérieures, ainsi que des responsables en charge des activités suivantes : Système d'information, Organisation, Juridique et Contrôle interne. Ce processus a vocation à s'appliquer à tous type de prestation.

Le comité examine deux fois par an, de manière objective, la qualité des prestations réalisées mais également les dossiers de sociétés reçus.

Quels sont les objectifs de ce nouveau comité ?

- Identifier quelles sociétés peuvent justifier d'une expertise suffisante pour accompagner Covéa Finance dans ses projets
- Développer une relation de partenariat de long terme avec ces sociétés de prestation
- Assurer une traçabilité complète lors de leur sélection
- Sécuriser le suivi des prestations et des contrats afférents
- Donner plus d'autonomie aux responsables de pôle pour la gestion de leurs ressources
- Apporter plus de fluidité et de réactivité dans la gestion des prestataires

Parmi les enjeux principaux, ce processus s'inscrit dans un objectif de renforcement des règles déontologiques et de maîtrise des risques de conflit d'intérêts en la matière.